



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 7 avril 2023 DELIBERATION

Rapporteur : M. Patrick MAILLET

Secrétaire de séance : Madame Marie SAYERSE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU CARRERE, Mme Anne BARBET, Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à Mme Chantal LECOMTE
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESENY

Etait absente :

- Mme Nathalie PASTOR

6a - AFFECTATION DE RESULTATS 2022 : BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif 2022 fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de.....	1.774.332,89 €
- Un excédent reporté de.....	327.626,34 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de.....	2.101.959,23 €
- Un excédent d'investissement de.....	1.034.555,29 €
- Un déficit des restes à réaliser de.....	- 1.516.927,22 €
Soit un besoin de financement de.....	482.371,93 €

Conformément à la réglementation, l'excédent d'exploitation d'investissement du budget 2023 (compte 1068) à hauteur de 900 000,00 € pour couvrir le besoin de financement 2022 et financer la section solde de 201 959,23 € est reporté en fonctionnement (002).



L'excédent d'investissement, soit 1 034 555,29 €, est reporté au 001.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

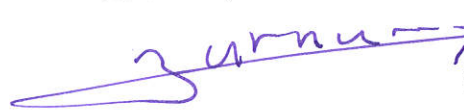

- **APPROUVE** l'affectation de résultats de l'exercice 2022 du budget principal de la Commune.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, le dit jour 07 avril 2023.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 12.04.2023

Le Maire,

Bernard UTHURRY